

Au sein de déi gréng Suessem

A première vue, l'absence du nom de l'échevine de déi gréng sur la liste des candidats pour les élections communales en octobre peut surprendre.

Nous aimerions vous informer ci-dessous des raisons qui nous ont amené à prendre cette décision.

La confiance et la fiabilité sont des valeurs importantes pour un parti politique. Pendant les 20 dernières années, déi gréng Suessem ont été représenté sans cesse dans le conseil communal. Pendant cette période déi gréng Suessem ont acquis la réputation d'être un partenaire fiable et constant, un partenaire qui respecte les accords oraux et écrits.

Dans le cadre de l'accord de coalition de 2011, le LSAP et déi gréng ont déterminé, entre autres, lequel des partis majoritaires représenterait la commune dans les différents syndicats communaux et autres groupements. Il revient au parti en question de choisir le candidat individuel, un choix qui sera soutenu par le partenaire de coalition. Ce principe général est de rigueur dans toutes les communes du pays. Dans notre commune, il est également appliqué au soutien ou non-soutien du candidat pour la direction de l'Office social.

Au moment de la dernière recomposition partielle du comité de direction de l'Office social, déi gréng ne voyaient aucune raison de remettre l'accord de coalition en cause. Ainsi, nos conseillers communaux Chantal Faber-Huberty et Alain Cornély ont soutenu le candidat proposé par le LSAP.

Seule, l'échevine de déi gréng a décidé de rompre la convention écrite avec le LSAP et de voter, en contravention de l'accord de coalition, pour Monsieur José Piscitelli. Les deux étant proches dans la vie privée, formant un partenariat de vie, l'échevine était partiale et aurait dû s'abstenir de voter, au moins pour des raisons déontologiques.

Ce comportement de vote représente une infraction à l'accord de coalition en vigueur avec le LSAP. En plus, l'échevine faisait pression sur les deux autres conseillers de déi gréng pour qu'ils soutiennent, eux aussi, la candidature de Monsieur Piscitelli.

Accepter un tel comportement aurait entraîné la fin de la coalition actuelle et la perte de toute crédibilité et fiabilité. Des accords sont des accords, des contrats sont des contrats – les uns comme les autres doivent en principe être respectés et ne doivent surtout pas être mis en doute pour des raisons purement personnelles ou émotionnelles!

Comme il nous a été impossible d'arriver à un accord avec l'échevine sur cette question, c'est-à-dire le respect d'accords et de contrats, déi gréng Suessem ont décidé d'établir une liste sans elle.

déi gréng Suessem